

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Date de Convocation : 27/03/2026
- *Date d'Affichage : 27/03/2026
- *Conseillers en exercice : 23
- *PRÉSENTS : 16
- *VOTANTS : 21

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,
Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude,
Mr DIARRA Fodié, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mme MALLET Françoise,
Mr NAIMI Yacine, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr ROUSSELET Thierry,

Etaient absents excusés :

Mr PLAIGNAUD Michel pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr GLÉNAT Bernard pouvoir à Mr RÉVEILLÈRE Dominique,
Mr MAUGENDRE Sébastien pouvoir à Monsieur BRUN Thierry,
Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Monsieur DUMEUNIER David,
Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr DIARRA Fodié,
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mme DAGUENET Nadine,

Madame Tanya AKRICHE a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL N° 17 : AVENANT N° 3 au Marché n°2022-09 MAITRISE
D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE**

Monsieur le Maire expose que la durée initiale d'exécution des travaux était fixée à treize (13) mois.

Le présent avenant a pour objet :

- D'entériner le nouveau délai global d'exécution des travaux porté à vingt-quatre (24) mois ;
- De prendre en compte l'allongement de onze (11) mois de la mission de suivi de chantier (DET) et de la mission OPC ;
- De fixer les incidences financières correspondantes.

D1 – Modification du délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est porté à vingt-quatre (24) mois.

Cet allongement correspond à un délai complémentaire de onze (11) mois par rapport au planning contractuel recalé.

D2 – Incidence financière

Mission DET

Montant mensuel : 3 448,61 € HT

Montant total complémentaire pour les 11 mois : 37 934,71 € HT

Mission OPC

Montant mensuel : 2 300 € HT

Montant total complémentaire pour les 11 mois : 25 300 € HT

Mission DET + OPC

Montant mensuel : 5 748,61 € HT

Montant total complémentaire pour les 11 mois : 63 234,71 € HT

Soit une plus-value d'un montant de 63 234,71 € HT, soit 18,64 %

Soit une augmentation totale du marché de 31,08 %

La commission des Finances, Investissements et Recettes du vendredi 27 mars a émis un avis favorable à la majorité (8 voix pour, 1 abstention).

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat n°2022-09 avec le Groupement ATELA ARCHITECTE 47 rue Popincourt 75011 PARIS

DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :

Nouveau Montant du contrat : Mission principale

- Montant HT : 361 398,76 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 433 678,51 €

Nouveau Montant du contrat : Missions complémentaires OPC / CSSI / Démarche environnementale

- Montant HT : 83 241,00 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 99 889,20 €

Nouveau montant du contrat : Missions principale + complémentaires

- Montant HT : 444 639,76 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 533 567,71 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 03/04/2026

Le Maire,

Thierry BRUN

